



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barthélemy procèdera à l'étude d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du mardi 7 juillet 2026 à 20 h, au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation du bâtiment principal à une distance de 21 mètres au lieu du 13.55 mètres prévu au règlement de zonage. Le lot étant situé sur la montée des Laurentides (lot 5 120 611).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par téléphone (450-885-3511, poste 5013), par courriel (urbanisme@saint-barthelemy.ca) ou en envoyant une lettre à la municipalité avant le jeudi 6 juillet 2026.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 15^e jour du mois de juin 2026.

Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier